



ENGAGEMENT FINANCIER 2021/2022

Nous, soussignés, (nom et prénom) :

Père

Mère

Nous engageons à régler les frais concernant l'élève :

Nom et Prénom :

Classe :

Inscrit pour la rentrée 2021/2022 en qualité de

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

Le régime est valable pour l'année scolaire entière. En cas de force majeure, contacter la Direction au moins un mois avant la fin du trimestre. TOUT MOIS ENGAGÉ EST DÛ. Le tarif annexé est un tarif annuel qui tient compte des semaines de stage. Nous nous engageons à régler les frais par :

Prélèvement automatique bancaire en 10 mensualités du 05/09/2021 au 05/06/2022 (RIB/SEPA obligatoire)

Chèque ou espèces en 3 fois les 15 décembre 2021 – 15 mars 2022 – 15 mai 2022

En cas de non-paiement dans les délais fixés, le lycée Sonnenberg se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes dues par tous les moyens autorisés par la Loi.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

Nous vous invitons à soutenir les projets et les actions de la Fondation Providence de Ribeauvillé en lien avec son objet*, par le versement d'une contribution volontaire. Celle-ci donnera lieu à un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier le cas échéant d'un crédit d'impôt selon les dispositions en vigueur. * La « Fondation providence de Ribeauvillé » a pour buts :

- d'assurer et de promouvoir l'accueil, l'éducation, la formation humaine, intellectuelle, professionnelle et spirituelle d'enfants, de jeunes et d'adultes au sein d'établissements d'enseignement, de structures d'éducation spécialisée ou de formation, en apportant notamment aide et soutien aux personnes en difficulté;
- d'offrir aux personnes âgées ou dépendantes les conditions humaines et spirituelles les plus favorables pour leur retraite, dans la prise en compte de leur histoire;
- de soutenir les travaux d'étude et de recherche sur la Congrégation des Sœurs de la Divine providence de Ribeauvillé et son histoire;
- D'organiser et de soutenir des actions de partage, d'échange et de solidarité.
- Son action se vit selon l'esprit de la Congrégation et dans la continuité de son intuition fondatrice

20,00 € 35,00 € 50,00 € davantage _____

FACTURES

- **Une facture annuelle** comprenant les frais liés au régime de l'élève (cf tarifs) et dont le règlement correspond au mode de paiement choisi (prélèvement, chèque ou espèces).
- **Un décompte des frais divers** exigible le 25 novembre 2021 compris entre 100 € et 140 € comprenant les photocopies, la contribution volontaire, le carnet de correspondance, les fournitures de dessin, les fournitures de laboratoire (STL), l'animation de la vie scolaire et la cotisation A.P.E.L.....

RÉDUCTIONS

Absences pour maladie : une réduction sur la pension ou la demi-pension est accordée après 15 jours effectifs et consécutifs d'absence, sur présentation d'un certificat médical. Son montant est fixé à 50 % du prix du repas

Cadre réservé à la Direction Observations Signature du Chef d'Etablissement	Fait à _____ le _____ Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » Signatures :
---	---